

M. King fait une revue des lois adoptées au profit des vétérans

Le premier ministre cite plusieurs lois de secours et de réhabilitation votées par le Parlement canadien — Allocution d'une demi-heure à Radio-Canada — Ceux qui le voudront pourront poursuivre leurs études

Ottawa, 17 (C. P.). — Le premier ministre du Canada, M. Mackenzie King, a fait hier soir, à Radio-Canada, une revue des différentes lois de secours et de réhabilitation qui ont été adoptées pour venir en aide aux anciens combattants canadiens.

M. King, dans une allocution d'une demi-heure, a parlé des pensions accordées aux dépendants de ceux qui sont morts au combat, des pensions aux invalides, des soins médicaux gratuits aux anciens combattants, des allocations de retour à la vie civile, des facilités que l'on donnera à ceux qui voudront continuer leurs études et des assurances dont pourront bénéficier les anciens combattants :

Voici les principaux extraits du discours du premier ministre :

"Depuis les élections générales de 1940, je me suis abstenu de faire à la radio aucun discours d'un caractère politique — et par "politique", je veux dire politique de parti. Je n'ai pas l'intention de modifier cette ligne de conduite ce soir, bien que cette demi-heure ait été réservée par la Société Radio-Canada à l'intention des partis politiques lorsque nous nous engagerons dans une autre élection générale.

Je préfère vous parler d'un sujet que nous avons tous à coeur, c'est-à-dire de ce qui a été fait pour l'avenir des forces combattantes du Canada.

"Nos combattants en France et en Italie, en mer et dans les stations aériennes sur tous les points du globe, sont désireux de savoir quels arrangements ont été faits ou se font pour un avenir qu'ils ne peuvent préparer eux-mêmes. Leurs femmes, leurs mères, leurs pères se demandent ce qui se fait pour leurs êtres chers qui sont dans la marine, dans l'armée et dans l'aviation.

Nous avons reconnu la suprême obligation nationale de pourvoir aux besoins des dépendants de ceux qui ont fait le sacrifice suprême, de prendre soin des malades et des infirmes, de préparer l'occasion, de poursuivre des études et, par-dessus tout, d'assurer à nos combattants un emploi utile et des conditions de vie meilleures que celles qu'ils ont connues avant la guerre.

Les prévisions

J'ai l'intention de mettre sous vos yeux, ce soir, un large tableau de ce qui a été fait.

"Notre première pensée a été pour les hommes qui donneraient leur voie pour la liberté du monde.

Ce qui se fait, c'est, en vérité, le peuple du Canada qui le fait. Le gouvernement est son agent et son mandataire. Notre premier devoir était de pourvoir aux besoins des épouses et des enfants. Cela se fait au moyen de pension. Durant les 20 années qui se sont écoulées entre les deux guerres, le système de pensions du Canada s'est amélioré constamment. Le 1er septembre 1939, les forces armées du Canada sont entrées en service actif, le lendemain, la loi des pensions s'appliquait à elles. C'était quelques jours avant que le Canada n'entrât en guerre. Durant la guerre, le système des pensions a encore été amélioré de temps à autre et les pensions ont été exemptées de l'impôt sur le revenu.

"Notre seconde pensée a été pour ceux qui seront invalides. Pour eux aussi on a pourvu au paiement de pensions. Les anciens combattants invalides reçoivent des pensions qui sont en proportion de leur incapacité physique. Le système de pensions tient aussi compte des responsabilités de famille des anciens combattants et des veuves d'anciens combattants. En vertu d'une loi récemment entrée en vigueur, des allocations familiales seront versées pour les enfants des pensionnaires en plus du plein montant des pensions que ceux-ci reçoivent maintenant.

Tous les anciens combattants ont droit de recevoir des soins médicaux qui les rendront à la vie civile en aussi bon état physique que le permet la science médicale.

Durant la première année suivant leur démobilisation, tous les anciens combattants ont droit à des soins médicaux pour n'importe quelle raison, que cela provienne de leur service ou non.

Les mesures prises pour assurer le rétablissement dans le civil de ceux qui ont déjà été licenciés ont été si efficaces que le nombre de ceux qui sont inscrits comme solliciteurs d'un emploi est généralement inférieur au nombre de ceux qui ont été libérés le mois précédent. Je dois dire maintenant que tous ceux qui ont été honorablement libérés à n'importe quel moment ont droit de participer aux bénéfices dont je parle.

Plusieurs de ces bénéfices sont depuis quelquetemps disponibles aux intéressés. D'autres le sont devenus avec la mise en vigueur de la loi pourvoyant au paiement de gratification de service de guerre.

Gratification de rétablissement

"Par bonheur, la majorité des

anciens combattants, du Canada n'auront besoin ni de pensions ni de soins médicaux. Leur souci sera leur rétablissement dans la vie civile comme membres actifs de la société.

L'ancien combattant reçoit sa première gratification dès le moment de sa libération. Tout homme et toute femme qui comptent plus de six mois de service recevront, à titre de boni de réhabilitation, l'équivalent d'un mois de salaire et d'allocation de personnes à charge, ainsi qu'une allocation de \$100 pour vêtements et tous les frais de transport depuis l'endroit du licenciement jusqu'au domicile.

"Des allocations de soutien seront à la disposition des anciens combattants et de leurs familles pour leur aider à faire face aux difficultés de la période de transition de la vie militaire à la vie civile.

Il est prévu des allocations se prolongeant jusqu'à pendant un an dans les cas où il n'y aura pas d'emploi immédiatement disponible.

"Des cours d'études gratuits sont offerts aux anciens combattants qui ont les qualifications requises pour suivre des cours de formation professionnelle ou technique, de même que pour faire des études universitaires régulières, ou complémentaires."

Dans la recherche d'un emploi, les anciens combattants bénéficieront d'avantages précis. Il y a deux ans, le Parlement a passé une loi qui accorde à l'ancien combattant le droit d'être réinstallé dans son emploi antérieur s'il le désire. Les anciens combattants ont la préférence dans les nominations aux postes du service civil du Canada. Beaucoup d'autres patrons suivent l'exemple du gouvernement fédéral et donnent leurs emplois de préférence à des anciens combattants.

Plusieurs anciens combattants qui ont l'aptitude ou l'expérience nécessaire désirent s'établir dans les grandes industries primaires de l'agriculture ou des pêcheries. La loi d'établissement des anciens combattants sur les terres prévoit de l'aide financière pour contribuer à l'établissement d'anciens combattants connaissant suffisamment le travail de la terre ou de la pêche.

Tout ce que j'ai mentionné jusqu'ici était déjà en vigueur avant la loi pourvoyant au paiement de gratifications de service de guerre qui a été présentée au Parlement la semaine dernière et qui est entrée en vigueur lundi soir. Cette mesure vise à faire deux choses. Elle pourvoit à l'octroi d'un versement au comptant et gratuit à chaque membre des forces armées qui s'est enrôlé comme volontaire pour le service général et, à un crédit de rétablissement qui comblera les lacunes du programme de rétablissement.

Autres mesures

"Afin de compléter le tableau, je devrais mentionner deux autres mesures législatives, qui ont été passées au cours de la récente session du parlement et qui sont d'un intérêt tout particulier pour les anciens combattants. L'une d'elle est la loi pourvoyant à l'assurance des anciens combattants qui permet aux anciens combattants de prendre une assurance-vie sans examen médical et à un coût très raisonnable. L'autre est la mesure qui établit un ministère du gouvernement distinct, connu sous le nom de ministère des Affaires des anciens combattants. Ce nouveau ministère administre les pensions, les allocations de guerre des anciens combattants, le programme de réhabilitation, la loi d'établissement qui portent exclusivement sur le bien-être des hommes et des femmes qui ont servi dans les forces armées du Canada.

"En préparant la transaction de la guerre à la paix, le Canada marche à l'avant-garde des nations qui ont les moyens et la volonté de mettre le bien-être du peuple tout entier au-dessus de toute autre considération."